

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS RÉGLEMENTAIRES**

## **DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS n°2022/08**

**PUBLIE LE LUNDI 28 FEVRIER 2022**

## Avis de Publication

### RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2022-08 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr), en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus  
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 28/02/2022

La Directrice Générale Adjointe



Dorothée TORRES

## **SOMMAIRE**

- I      Délibérations du Bureau Communautaire : Néant**
  
- II     Délibérations du Conseil Communautaire du 10 février 2022**
  
- III    Arrêtés et Décisions du 21 au 28 février 2022**

# I

## **DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : NEANT**

## II

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2022**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LE BON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE  
URBANISME ET FONCIER  
N° 06C\_10\_02\_2022  
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ À BAINCTHUN - QUARTIER DES  
PATURELLES - ACQUISITIONS FONCIÈRES AUPRÈS DE MADAME DISSAUX.**

Par délibération du 09 février 2017, le Conseil communautaire a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Les Pâturables » à Baincthun, et en a validé le périmètre.

Conformément à la délibération du 08 avril 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification du mode de gestion de ladite ZAC, et le choix du mode de gestion en régie par la CAB.

La réalisation de l'opération d'aménagement suppose l'acquisition des terrains d'assiette. A cet effet, et afin de s'assurer la maîtrise foncière du projet, la CAB avait décidé par délibération du même jour, de solliciter l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire du projet.

Elle a toutefois poursuivi les négociations amiables avec les différents propriétaires concernés par le périmètre de la ZAC, et a ainsi pu obtenir l'accord de vendre de Madame DISSAUX, propriétaire de parcelles figurant dans le périmètre prévisionnel de la ZAC.

Le projet d'aménagement suppose en effet les acquisitions suivantes :

- pour la parcelle D n° 153, une superficie d'environ 19.877m<sup>2</sup>,
- pour la parcelle D n° 154, une superficie d'environ 6.426m<sup>2</sup>.

Les surfaces définitives et les limites précises des emprises à acquérir seront déterminées suivant document d'arpentage à intervenir.

Madame DISSAUX a accepté de vendre ces emprises d'environ 26.303m<sup>2</sup>, au prix de 600.000€.

Ce prix a été fixé au regard de l'estimation rendue par le Pôle d'Évaluation domaniale rattaché à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), par comparaison directe de cessions de terrains à urbaniser. Cet avis a déterminé la valeur vénale des emprises à acquérir, à un montant de 530.766€ en situation occupée, et a valorisé l'indemnité de remploi à un montant de 54.277€, soit une valeur totale de 585.043€.

Compte tenu de l'antériorité des négociations, de l'intérêt pour la CAB à régulariser la cession par voie amiable, et de la quasi-conformité du prix de vente demandé avec l'estimation de la DDFIP, il est proposé d'acquérir la partie des parcelles nécessaires à l'aménagement de la ZAC, au prix de 600.000€.

Il est précisé que le coût de tous les diagnostics préalables aux travaux, d'archéologie préventive et de recherches de pollution, ainsi que tous les travaux qui seraient rendus nécessaires par les résultats de ces diagnostics, resteront à la charge de la CAB.

Il est également précisé que les parcelles sont actuellement occupées par un preneur rural.

La vente porte sur les parcelles occupées, la CAB faisant son affaire personnelle de la libération des terres, par l'obtention d'un accord amiable avec l'occupant en place, ou son éviction.

La dépense totale sera supportée au budget de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'acquisition, au chapitre 908 article 90824 compte 2111.

Il est précisé que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace – logement et habitat durable – développement durable – Nausicaa – biodiversité et plan climat du 24 janvier 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'acquérir partie des parcelles situées à BAINCTHUN, cadastrées section D n° 153 et 154, pour une superficie totale d'environ 26.303m<sup>2</sup>, auprès de Madame DISSAUX, moyennant le prix total de 600.000 € auquel s'ajouteront les coûts de diagnostics et travaux préalables, les éventuels frais d'intervention de géomètre, et les frais notariés.**

**La surface précise et les délimitations des parcelles à acquérir seront déterminées suivant document d'arpentage à intervenir.**

**Il est précisé que l'accord intervenu porte sur un prix de 600.000 €, pour la superficie estimée d'environ 26.303m<sup>2</sup>. Le prix ne sera pas revu après établissement du document d'arpentage pour se conformer à la superficie effectivement vendue, à moins d'une différence importante avec le métré approximatif.**

**- d'autoriser le président à signer tous les documents qui seront nécessaires à la réalisation de cette opération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	2
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Sébastien CHOCHOIS**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT INTEGRE DE L'ESPACE  
URBANISME ET FONCIER  
N° 07C\_10\_02\_2022  
ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ À BAINCTHUN - QUARTIER DES  
PATURELLES - ACQUISITIONS FONCIÈRES AUPRÈS DE LA SCI LES MARQUETS**

Par délibération du 09 février 2017, le conseil communautaire a approuvé la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) « Les Pâturelles » à Baincthun, et en a validé le périmètre.

Conformément à la délibération du 08 avril 2021, le Conseil communautaire a approuvé la modification du mode de gestion de ladite ZAC, et le choix du mode de gestion en régie par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB).

La réalisation de l'opération d'aménagement suppose l'acquisition des terrains d'assiette. A cet effet, et afin de s'assurer la maîtrise foncière du projet, la CAB avait décidé par délibération du même jour, de solliciter l'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et de l'enquête parcellaire du projet.

Elle a toutefois poursuivi les négociations amiables avec les différents propriétaires concernés par le périmètre de la ZAC, et a ainsi pu obtenir l'accord de vendre des associés de la Société Civile Immobilière (SCI) LES MARQUETS, propriétaire de la parcelle figurant sur le plan joint au dossier, et reprise au cadastre de la commune de BAINCTHUN :

- section E n° 441, lieudit "Les Marquets" d'une contenance totale de 769m<sup>2</sup>.

Le périmètre prévisionnel de la ZAC suppose l'acquisition de cette parcelle pour une superficie d'environ 360m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle suivant document d'arpentage à intervenir, la surface définitive et les limites précises de l'emprise à acquérir restant donc à déterminer.

Les associés de la SCI LES MARQUETS ont accepté de vendre la superficie nécessaire à l'aménagement de la zone, d'environ 360m<sup>2</sup>, au prix de 32.880€.

Ce prix a été fixé au regard de l'estimation rendue par le Pôle d'Évaluation domaniale rattaché à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), par comparaison directe de cessions de terrains à urbaniser. Cet avis a déterminé la valeur vénale des emprises à acquérir, à un montant de 28.800€ libre d'occupation, et a valorisé l'indemnité de remploi à un montant de 4.080€, soit une valeur totale de 32.880€.

Compte tenu de l'antériorité des négociations, de l'intérêt pour la CAB à régulariser la cession par voie amiable, et de la conformité du prix de vente demandé avec l'estimation de la DDFIP, il est proposé d'acquérir la partie de la parcelle nécessaire à l'aménagement de la ZAC, au prix de 32.880€.

Il est précisé que le coût de tous les diagnostics préalables aux travaux, d'archéologie préventive et de recherches de pollution, ainsi que tous les travaux qui seraient rendus nécessaires par les résultats de ces diagnostics, resteront à la charge de la CAB.

La dépense totale sera supportée au budget de l'exercice au cours duquel sera réalisée

l'acquisition, au chapitre 908 article 90824 compte 2111.

Il est précisé que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

**Le CONSEIL décide :**

**- d'acquérir partie de la parcelle située à BAINCTHUN, cadastrée section E n° 441, pour une superficie d'environ 360m<sup>2</sup>, auprès de la SCI LES MARQUETS, moyennant le prix de 32.880 € auquel s'ajouteront les coûts de diagnostics et travaux préalables, les éventuels frais d'intervention de géomètre, et les frais notariés.**

**La surface précise et les délimitations de la parcelle à acquérir seront déterminées suivant document d'arpentage à intervenir.**

**Il est précisé que l'accord intervenu porte sur un prix de 32.880 €, pour la superficie estimée d'environ 360m<sup>2</sup>. Le prix ne sera pas revu après établissement du document d'arpentage pour se conformer à la superficie effectivement vendue, à moins d'une différence importante avec le métré approximatif.**

**- d'autoriser le président ou son représentant à signer tous les documents qui seront nécessaires à la réalisation de cette opération.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>54</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
<b>LE</b>		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
<b>LE</b>		

**Sébastien CHOCHOIS**

**Le Vice-Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condettes  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## Étaient absents :

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

**LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**N° 09C\_10\_02\_2022**  
**EVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2017-2020) ET PRÉCONISATIONS (2021-2024) – ADOPTION DU RAPPORT**

Le Conseil communautaire adoptait le 06 avril 2017 son Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi) qui inclut notamment un volet Habitat, faisant office de Programme Local de l'Habitat (PLH).

D'une durée de 6 ans, le PLH couvre l'intégralité des 22 communes de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et représente la stratégie habitat du territoire et de ses partenaires. Il définit les objectifs et principes d'une politique visant notamment à répondre aux besoins en logements et en hébergement pour tous les publics. Il s'articule autour de 7 axes :

- Mettre en œuvre les objectifs quantitatifs et qualitatifs définis en matière de production de logement,
- Poursuivre le développement et la requalification du parc de logements publics,
- Accompagner le développement de l'accession aidée à la propriété dans le neuf et dans l'ancien,
- Amplifier les actions favorisant la rénovation des logements privés,
- Encadrer et favoriser le développement de logements adaptés aux différents profils de ménages spécifiques (jeunes, seniors, ménages en parcours d'insertion, etc),
- Animer et suivre le volet habitat du PLUi,
- Prendre en compte des principes de développement durable.

En application de l'article L302-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, le PLH de la CAB devait faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours (avril 2017-avril 2020), évaluation qui permettait de prendre en compte de nouvelles actions mise en œuvre depuis 2017, ainsi que l'évolution du contexte local, pour ainsi formuler des préconisations pour les trois prochaines années.

Le Conseil communautaire du 05 novembre 2020 votait le lancement de cette démarche en la confiant à l'agence d'urbanisme Boulogne Développement Côte d'Opale (BDCO). Ainsi, sur plus de 12 mois, de multiples réunions (comités techniques, comités de pilotage, groupes de travail thématiques) se sont tenues, et tous les partenaires et acteurs œuvrant pour l'habitat se sont concertés et ont pu largement s'exprimer. Le Conseil de développement a également été saisi sur le sujet et a formulé des observations.

Il en résulte de cette démarche la production d'un rapport qui présente :

-des éléments de diagnostic (contexte démographique, évolution de l'habitat, gisements fonciers, état d'avancement des orientations d'aménagement et de programmation),

-un bilan portant sur les 7 axes du PLH, déclinés en 27 actions,

-des préconisations pour les trois prochaines années, et portant sur : la production de logements neufs ; le développement et la requalification du parc de logements publics ; le développement de l'accession aidée à la propriété ; la rénovation du parc ancien en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial ; le développement de logements adaptés aux ménages

spécifiques ; l'observation, l'animation et le suivi d'évaluation.

L'évaluation a fait ressortir le besoin important du territoire en matière de construction de logements sociaux, avec une tension de la demande de logements sociaux qui augmente d'année en année, tout comme la durée d'attente pour obtenir un logement social, qui constitue une véritable réponse à des situations familiales parfois complexes.

Ce travail a également mis en avant la nécessité de poursuivre la lutte contre l'habitat privé indigne en agissant sur la rénovation de ce parc pour le rendre encore plus attractif, et accessible aux habitants.

Plus globalement par sa politique habitat, la CAB doit continuer à renforcer l'attractivité de son territoire, à lutter notamment contre la vacance des logements et à proposer à chaque citoyen le logement le plus adapté à sa situation personnelle, professionnelle et sociale : chacun ayant en effet le droit à un logement digne.

Enfin, sur un plan réglementaire, conformément à l'article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient à la CAB de communiquer ce rapport, pour avis, au Préfet du Pas-de-Calais, ainsi qu'au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace – logement et habitat durable – développement durable – Nausicaa – biodiversité et plan climat du 24 janvier 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

**- d'émettre un avis favorable sur le rapport d'évaluation intermédiaire (2017-2020) et préconisations (2021-2024) du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du Boulonnais;**

**- d'autoriser le Président ou son représentant de communiquer ce rapport, pour avis, au Préfet du Pas-de-Calais ainsi qu'au comité régional de l'habitat et de l'hébergement.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**



# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LE BON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

**LOGEMENT ET HABITAT DURABLE - EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT**  
**N° 10C\_10\_02\_2022**  
**EVALUATION FINALE DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DES AIDES À LA**  
**PIERRE (2016-2021) – ADOPTION DU RAPPORT**

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a introduit une réforme essentielle dans la conduite des politiques locales de l'habitat.

Elle donne la possibilité à l'État de déléguer, à leur demande, aux départements ainsi qu'aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération les compétences en matière d'attribution des aides à la pierre.

L'article 301-3 du code de la construction et de l'habitation précise que cette compétence recouvre l'attribution des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux ; de celles en faveur de l'habitat privé, de celles en faveur de la location-accession et de celles destinées à la création de places d'hébergement.

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) exerce ainsi cette délégation de compétence depuis 2006 avec d'excellents résultats, en répondant au mieux aux besoins des élus et des habitants du territoire. Cette délégation permet de mener une véritable politique globale de l'habitat en travaillant de manière partenariale sur la production de logement et sur la politique de peuplement, tout en maîtrisant les dotations de l'État délégués à la CAB.

L'article VI-5-2 de la convention de délégation (2016-2021) des aides à la pierre, signée entre la CAB et l'État le 04 juillet 2016 mentionne « qu'au plus tard à partir du mois de juillet de l'année de la fin de la convention, une évaluation, finale sera effectuée afin d'examiner la mise en œuvre de la convention au regard des intentions de ses signataires, des objectifs de la politique d'aide au logements définis par l'article L 301-1- du Code de la Construction et de l'Habitation ».

Ce travail d'évaluation, en pièce jointe de la présente délibération, a été réalisé en interne de juin à novembre 2021 et a été partagé, conformément à la réglementation, avec les services de l'État chargés de la bonne exécution de la délégation de compétence en matière d'aides à la pierre et notamment de son évaluation.

Pour le parc public, de 2016 à 2021, ce ne sont pas moins de 914 logements qui ont été produits, soit 152 logements en moyenne par an, et pas moins de 2711 logements sociaux qui ont été réhabilités.

Cette période a néanmoins été marquée par :

- la crise immobilière et bancaire ;
- un contexte économique particulier pour les bailleurs sociaux qui ont dû prendre en charge la baisse des aides personnalisées au logement et la réduction de loyer de solidarité ;
- la hausse croissante du coût du foncier et la rareté progressive de celui-ci, dans un contexte récent de hausse du coût des matériaux liée à la crise sanitaire.

Toutefois le territoire et les acteurs se sont mobilisés et la tendance est à la hausse sur l'exercice 2021, avec des objectifs dépassés en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAi). Enfin, les prévisions de construction sur les prochains



exercices s'annoncent très positives et devraient permettre  
Programme Local de l'Habitat (PLH) à son échéance en 20

Sur le volet parc privé, par délégation de l'Agence Nationale de l'Habitat, notamment :

- 1 627 propriétaires occupants ont bénéficié d'une aide au titre des travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement ;
- 184 propriétaires occupants ont reçu une aide au titre des travaux de l'autonomie ;
- 31 propriétaires bailleurs ont reçu des aides de sortie de logements indignes.

Il est intéressant de noter que les travaux réalisés dans les logements privés sont généralement entrepris par des artisans locaux, ce qui permet de soutenir et développer l'économie locale. Toutefois, la crise sanitaire est venue amplifier les prix d'acquisition de certains matériaux qui se répercutent ainsi sur le coût global des rénovations énergétiques.

Cette évaluation met en lumière un bilan positif de la délégation de compétence des aides à la pierre de 2016 à 2021 et vient ainsi conforter la nécessité de renouveler pour 6 ans supplémentaires cette délégation, tant en faveur du parc public que du parc privé.

**Après avis de la commission Attractivité du territoire – aménagement intégré de l'espace – logement et habitat durable – développement durable – Nausicaa – biodiversité et plan climat du 24 janvier 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- **d'approuver le rapport d'évaluation finale de la délégation de compétence des aides à la pierre (2016-2021) de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à transmettre ce rapport au Préfet du Département du Pas-de-Calais.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
<b>56</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Raphaël JULES**  
**Le Vice-Président de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

**EMPLOI - FORMATION - INSERTION**  
**N° 11C\_10\_02\_2022**  
**SOUTIEN FINANCIER 2022 À L'ASSOCIATION RÉCUP'TRI**

*Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les initiatives qui permettent de lever les freins à l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).*

L'association Récup'Tri sollicite le renouvellement du soutien de la CAB pour assurer sa mission de réinsertion auprès de cinquante personnes éloignées de l'emploi.

A cette fin, elle développe des activités de production de biens et de services (collecte du verre, ...) qui relèvent du secteur non marchand mais aussi du secteur marchand (prestations de sous-traitance à des entreprises privées, ...) selon des conditions encadrées.

L'enjeu est de redonner à des personnes exclues du marché du travail une activité professionnelle et d'enclencher ainsi des parcours vers l'emploi, en levant certains obstacles d'ordre social et professionnel.

Sur ces bases, il y a lieu de reconduire en 2022 la subvention accordée en 2021 de 200 000 €, selon les modalités suivantes :

- 150 000 € pour l'action de réinsertion sociale et professionnelle ;
- 50 000 € pour l'adaptation des postes de travail et leur encadrement.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2022 (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi), une convention doit nécessairement lier la CAB et le bénéficiaire de l'aide et préciser notamment les mesures d'accompagnement prises.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 13 janvier 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID : 062-246200729-20220210-11C\_10\_02\_2022-DE

- d'accorder en 2022 une subvention de 200 000 € à l'association Recup in SLOW
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Philippe BEAUJARD**  
**Le Conseiller Délégué de la**  
**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LE BON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

## EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 12C\_10\_02\_2022

### SOUTIEN FINANCIER 2022 AU SITE BOULONNAIS DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE (E2C) CÔTE D'OPALE

Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).

L'École de la Deuxième Chance (E2C) Côte d'Opale et son site boulonnais ont pour objet de favoriser l'accès à l'emploi durable des jeunes sortis du système scolaire sans qualification, en privilégiant périodes de remise à niveau et périodes en entreprises (40 semaines). Les jeunes, qui ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, peuvent ainsi construire leur projet professionnel et le confronter à la réalité du marché de l'emploi.

Depuis l'origine, l'engagement de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) est constant, avec une participation financière de 60 000 € versée à l'association Entreprendre Ensemble pour les charges de fonctionnement du site boulonnais (ligne budgétaire 520-6574 – Opération Emploi).

L'objectif en 2022 reste d'accueillir 90 stagiaires (parité hommes/femmes, 30% issus des quartiers de la politique de la ville, etc) et de conforter le taux de sortie positive par des partenariats avec le tissu économique local et des synergies encore plus fortes avec l'AMIE du Boulonnais.

Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.

**Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 13 janvier 2022,**

**Le CONSEIL décide :**

- d'accorder en 2022 une subvention de 60 000 € à l'association Entreprendre Ensemble ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
56	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Philippe BEAUJARD**

**Le Conseiller Délégué de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**



## EMPLOI - FORMATION - INSERTION

N° 13C\_10\_02\_2022

### SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION MISSION INSERTION EMPLOI (AMIE) DU BOULONNAIS - CONVENTION D'OBJECTIFS 2022

*Conformément au projet de territoire « Ensemble agir pour nos quartiers », la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) soutient les outils territoriaux en faveur de l'emploi (enjeu 2 – réduire les inégalités face à l'emploi).*

La CAB est à l'origine de la création de la Maison de l'emploi et de la formation du Boulonnais qui forme aujourd'hui avec la Mission Locale et le PLIE l'**Association Mission Insertion Emploi (AMIE) du Boulonnais**.

Le plan d'actions 2022 de la **Maison de l'Emploi et de la Formation du Boulonnais** cible les priorités du territoire et de son tissu économique :

- mutation économique et gestion territoriale des emplois et compétences (filiale numérique, plate-forme emploi et mutations économiques, etc.) ;
- clauses solidaires dans les marchés et responsabilité sociétale des entreprises (grands travaux, compte épargne insertion, accès des Très Petites Entreprises (TPE) à la commande publique, etc.) ;
- orientation et formation (Job In Boulogne, outils 2.0, Forum Objectif Emplois, etc.).

Avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), les interventions du **PLIE** se concentrent quant à elles sur les Demandeurs d'Emploi Longue Durée et les personnes les plus éloignées de l'emploi avec l'animation de parcours socio-professionnels individualisés.

Sous réserve des crédits disponibles au BP 2022, il est proposé de participer en 2022 à hauteur de 280 000 € en fonctionnement (520-6574 opération emploi) et 5 000 € en équipement (520-20421).

Pour ce qui est de la **Mission Locale**, depuis une délibération en date du 7 novembre 2019, la CAB se substitue aux 22 communes pour le versement de leur contribution financière dans un souci de cohérence et de simplification.

La subvention de la CAB à l'AMIE au titre du fonctionnement de la Mission Locale du Pays boulonnais est ainsi de 160 992 € (ligne budgétaire 520-6574 opération emploi). Elle correspond pour 145 747 € à la participation financière des 22 communes-membres qui est calculée sur la base d'une cotisation de 1,27 € par habitant. Elle englobe aussi les permanences renforcées dans les communes de Boulogne-sur-Mer, d'Outreau et de Saint-Martin-Boulogne.

Le partenariat entre la CAB et l'AMIE du Boulonnais doit nécessairement être formalisé par une convention d'objectifs.

*Dans le cas du non-respect de l'objet et/ou du budget prévisionnel pour lesquels la subvention est votée, le Président est autorisé à suspendre, réduire ou exiger le remboursement de la subvention en question.*

**Après avis de la commission Emploi, formation, insertion, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, innovation, Développement des énergies nouvelles et**



## performance énergétique du 13 janvier 2022,

### Le CONSEIL décide :

- de renouveler en 2022 la subvention de la CAB à l'AMIE du Boulonnais à hauteur de 280 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement pour le PLIE et la Maison de l'Emploi et de 160 992 € au titre de la Mission Locale et de son offre de services.

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 062-246200729-20220210-13C\_10\_02\_2022-DE

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 31C\_10\_02\_2022

### RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME IMMOBILIÈRE URBAVILEO POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

En application de l'article L211-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes (CRC) Hauts-de-France a examiné la gestion de la société anonyme immobilière d'économie mixte URBAVILEO pour les exercices 2014 et suivants.

Cet examen prend la forme d'un rapport d'observations définitives.

Conformément aux dispositions de l'article R243-14 du code des juridictions financières, ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire le plus proche.

**Le CONSEIL décide :**

**- De prendre acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour la gestion de la société anonyme immobilière d'économie mixte URBAVILEO pour les exercices 2014 et suivants.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE

LE

PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la**

**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59**

**Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 32C\_10\_02\_2022

### RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE "AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS" POUR LES EXERCICES 2014 ET SUIVANTS

En application de l'article L211-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes (CRC) Hauts-de-France a examiné la gestion de la société publique locale (SPL) « Aménagement du territoire boulonnais (ATB) » pour les exercices 2014 et suivants pour laquelle la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a apporté sa contribution financière.

Cet examen prend la forme d'un rapport d'observations définitives.

Conformément aux dispositions de l'article R243-14 du code des juridictions financières, ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire le plus proche.

**Le CONSEIL décide :**

**- De prendre acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour la gestion de la société publique locale (SPL) «Aménagement du territoire boulonnais (ATB)» pour les exercices 2014 et suivants.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE

LE

PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 10 FÉVRIER 2022  
19 HEURES 00**

## **Étaient présents :**

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer  
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer  
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer  
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer  
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer  
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer  
Sébastien CHOCHOIS - Outreau  
Nadine LEROUGE - Outreau  
Didier DUCLOY - Outreau  
Chantal PONCHEL - Outreau  
Jonathan MERLIN - Outreau  
Catherine POQUET - Outreau  
Bruno GOSSELIN - Outreau  
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Olivier BARBARIN - Le Portel

Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Guy BOUTLEUX - Wimereux  
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont  
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont  
Antoine LOGIE - Wimille  
Hélène TIERTANT - Wimille  
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot  
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard  
Christian FOURCROY - Equihen-Plage  
Hervé LECLERCQ - Condette  
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé  
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne  
Olivier CARTON - Dannes  
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun  
Bertrand DUMAINE - Isques  
Guy FEUTRY - Nesles  
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne  
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne  
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne  
Jacques LANNOY - Echinghen  
Patrick COPPIN - Pittefaux

## **Avaient donné pouvoir :**

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer  
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer  
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer  
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer  
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer  
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer  
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer  
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Olivier BARBARIN - Le Portel  
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Jean-Louis VINCENT - Le Portel  
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne  
Martine DERUY - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel  
Sandrine BARDEAUX - Wimereux, donnant pouvoir à Guy BOUTLEUX - Wimereux

## **Étaient absents :**

Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer  
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne  
Aurélien PORTUESE - Wimereux

**Nombre de membres en exercice : 59  
Secrétaire de séance : Anne LE LAN**

## ADMINISTRATION GENERALE

N° 33C\_10\_02\_2022

### RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET À LA GESTION DE L'ASSOCIATION " UNION SPORTIVE BOULOGNE CÔTE D'OPALE" POUR LES EXERCICES 2016 À 2020

En application de l'article L211-8 du code des juridictions financières, la chambre régionale des comptes (CRC) Hauts-de-France a examiné la gestion et les comptes de l'association « union sportive Boulogne Côte d'Opale (USBCO) » pour les exercices 2016 (à compter du 1<sup>er</sup> juillet) à 2020 ( jusqu'au 30 juin).

Cet examen prend la forme d'un rapport d'observations définitives.

Conformément aux dispositions de l'article R243-14 du code des juridictions financières, ce rapport doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil communautaire le plus proche.

#### Le CONSEIL décide :

**- De prendre acte du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour la gestion et les comptes de l'association « union sportive Boulogne Côte d'Opale (USBCO) » pour les exercices 2016 (à compter du 1<sup>er</sup> juillet) à 2020 ( jusqu'au 30 juin).**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

**Frédéric CUVILLIER**

**Le Président de la  
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

## **III**

# **ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU 21 AU 28 FEVRIER 2022**



2022\_039\_AG

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la commande publique,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 et du 14 octobre 2021 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la préparation et la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants et conclure toute convention de groupement de commandes ainsi que toute convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Renaud TAUBREGEAS, en qualité de 14ème Vice-Président, pour toute décision relative à la commande publique

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a procédé à une consultation en procédure adaptée ouverte pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur la Commune de DANNES

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : La passation d'un marché avec le bureau d'études BECG INGENIERIE, 9 place de la Préfecture à ARRAS, pour un montant de 85 900,68 € HT pour une durée de 4 ans.

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Jean-Renaud TAUBREGEAS  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le :*

*Publiée le :*

2022\_041\_AG

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux en qualité de preneur ou bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN, conseiller délégué en charge des zones et du patrimoine économiques, des Pépinières et de Capécure,

Vu le contrat d'occupation du 05 septembre 2013,

Vu l'avenant n°1 au contrat d'occupation en date du 12 août 2021,

Vu l'avenant n°2 au contrat d'occupation en date du 06 janvier 2022 ,

Considérant que la CAB poursuit une politique en matière de développement économique et, à ce titre, propose en location une offre d'immobilier économique,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le développement des entreprises sur le territoire boulonnais par le biais d'une offre locative adaptée,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n°3 au contrat d'occupation du 05 septembre 2013 de la société DELTA MARÉE pour proroger la durée d'occupation de l'atelier n°59 du bâtiment Capécure 2 au profit de la société DELTA MARÉE SN à partir du 1er janvier 2022 et ce jusqu'à ce que la CAB propose à la société DELTA MAREE SN une cellule au sein du futur bâtiment halieutique. Si celle-ci refuse le local proposé au sein du bâtiment halieutique, il pourra être entamé à son encontre, une procédure d'expulsion de l'atelier n°59 du Bâtiment Capécure 2. Le loyer de base est fixé à 8,03 € HT/m<sup>2</sup>/ mois pour 333 m<sup>2</sup> et sera révisable annuellement par la SEPD et la CAB.

En sus du loyer, les charges relatives à la fourniture d'eau glycolée et d'air comprimé ainsi qu'au contrôle, à l'entretien et à la réparation des installations de productions et de distribution de ces fluides et de protection contre l'incendie des locaux, seront facturées par la CAB conformément au tarif en vigueur fixé chaque année par la SEPD et la CAB après consultation du Conseil Portuaire.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice générale adjointe et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Patrick COPPIN  
Conseiller délégué

*Transmise au contrôle de légalité le :*

*Publiée le :*

2022\_042\_AG

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour préparer et conclure tous les baux en qualité de preneur ou bailleur et de manière générale toute convention emportant occupation du domaine public ou privé communautaire ou des tiers et réviser les loyers immobiliers.

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick COPPIN, conseiller délégué en charge des zones et du patrimoine économiques, des Pépinières et de Capécure.

Considérant que la CAB poursuit une politique en matière de développement économique et, à ce titre, propose en location une offre d'immobilier économique,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le développement des entreprises sur le territoire boulonnais par le biais d'une offre locative adaptée,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : de signer un bail dérogatoire avec la société BSM Location pour le bureau n° 6 meublé d'une superficie de 17 m<sup>2</sup> au prix de 13 € HT\*/m<sup>2</sup>/mois, situé dans le bâtiment Charcot à Garromanche du 15 février 2022 au 15 mai 2022.

\* loyer indexé sur l'Indice des Loyers des Activités Tertiaires.

En sus du loyer, ci-dessus, la société BSM Location remboursera à la CAB les charges afférentes à l'exploitation de la plateforme de Garromanche.

Article 2 : la publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Patrick COPPIN  
Conseiller délégué

*Transmise au contrôle de légalité le :*  
*Publiée le :*

2022\_043\_AG

## Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020, portant attributions déléguées à Monsieur le Président, pour solliciter toute demande de subvention ou de financement auprès d'organismes publics ou privés et en accepter l'attribution. Assumer les obligations pouvant en résulter. Signer les pièces éventuelles.

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Antoine LOGIE pour toutes questions relatives au finances, aux partenariats institutionnels et aux politiques contractuelles,

Considérant l'intérêt de la Communauté d'agglomération du Boulonnais de déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 385.496,83 € hors taxes auprès de l'État dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT) 2022 afin de cofinancer les travaux de réhabilitation thermique du Centre National de la Mer – Nausicaa, tranche 2, dont le coût total prévisionnel est estimé à 912.751,99 € hors taxes.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

### DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de l'État dans le cadre du FNADT l'octroi d'une subvention d'un montant prévisionnel de 385.496,83 € hors taxes afin de contribuer aux travaux de réhabilitation thermique du Centre National de la Mer – Nausicaa, tranche 2.

Article 2 : De conclure une convention financière avec l'État qui régit les modalités de versement de la subvention.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 4 : Madame la Directrice Générale Adjointe des services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Antoine LOGIE  
Le Vice-Président

*Transmise au contrôle de légalité le :*  
*Publiée le :*



**Communauté d'agglomération du Boulonnais**

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : [ebutelle@agglo-boulonnais.fr](mailto:ebutelle@agglo-boulonnais.fr)

Site : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)